



## Arret de travail-demission-préavis

Par **Cece67820**, le **19/10/2021** à **13:47**

Bonjour

Mal-être au travail, pression, culpabilité, changement de jour de repos hebdomadaire au dernier moment, retard de paye, humiliation, rabaissement..boule au ventre, sommeil perturbé, angoisse de devoir y retourner, avertissement au travail durant mon arrêt sur des faits non justifiés,...j'ai eu le courage de me mettre en arrêt de travail. Le médecin a mis 15 jours et je dois y retourner si cela ne va pas mieux pour prolongation. Je suis en arrêt jusqu'au lundi 25 octobre. L'entreprise a prévu de fermer pour congés du lundi 25 octobre au lundi 1er novembre inclus.

Je sais au fond de moi que je n'y retournerai pas. Des paroles ont été dites et mon mal-être s'est installé progressivement mais les 2 mois qui viennent de passer ont été très difficiles. Je souhaite démissionner tout en cherchant autre chose durant l'arrêt maladie. Je ne peux me permettre de démissionner sans avoir un nouveau poste dans une nouvelle entreprise. Est-ce que je peux démissionner durant mon arrêt maladie? Et comment cela se passe-t-il pour le préavis? Est-il repoussé ou peut-il se faire durant mon arrêt maladie? À quoi dois-je faire attention car mon employeur est procédurier. Merci d'avance

Par **P.M.**, le **25/10/2021** à **10:46**

Bonjour,

Vous pouvez démissionner pendant l'arrêt-maladie et celui-ci ne repousse pas le début du préavis....